



* ASALA : ARMÉE SECRÈTE ARMÉNIENNE DE LIBÉRATION DE L'ARMÉNIE, GROUPE TERRORISTE ISSI DE LA DIASPORA ARMÉNIENNE DONT LE PRINCIPAL OBJECTIF EST DE FORCER LE GOUVERNEMENT TURC À RECONNAÎTRE LE GÉNOCIDE.

RECONNAISSANCE ET NÉGATIONNISME

JUSTE APRÈS

À la fin de 1916, les deux tiers des Arméniens (environ 1 500 000 personnes) de l'Empire ottoman sont assassinés. Tous les Arméniens des provinces orientales, soit 1 200 000 personnes disparaissent définitivement d'un territoire qui était le cœur de l'Arménie historique depuis des millénaires. Seuls survivent encore les Arméniens de Constantinople, de Smyrne, quelque 350 000 personnes qui ont réussi à se réfugier en Arménie russe, quelques poignées de résistants se cachent encore dans la montagne et des milliers de femmes, de jeunes filles et d'enfants captés par des Turcs, des Kurdes et des Arabes.

À l'issue de la Première Guerre mondiale, plutôt que de laisser aux Puissances victorieuses le soin de juger les responsables du génocide des Arméniens, les libéraux turcs décident de prendre les devants et d'entamer une procédure judiciaire. Après la fuite vers l'Allemagne des principaux responsables du Comité Union et Progrès, le gouvernement turc qui leur succède décide le 16 décembre 1918 de la création de Commissions d'enquête pour l'instruction et le jugement des massacres des Arméniens ainsi que pour la recherche des responsabilités d'entrée en guerre. Des documents sont amassés : télégrammes chiffrés, documents officiels ainsi que des témoignages oculaires. Dès le 8 janvier 1919, trois Cours Martiales sont formées à Constantinople. Le 27 Avril 1919 débutent les procès des membres du Comité central du parti. Les jugements sont rendus le 5 Juillet 1919 : Talaat, Enver et Djemal sont condamnés à mort par contumace.

EN TURQUIE

Après la défaite de 1918, l'Empire ottoman se recentre sur sa partie turque et, en 1923, Mustapha Kemal, père de la Turquie moderne, prononce une amnistie générale pour tous les responsables du génocide. Depuis cette date, la Turquie est clairement sur une position négationniste, reconnaissant des massacres, mais niant le fait qu'ils aient été programmés dans le but de détruire les populations arméniennes, donc le fait qu'il s'agisse d'un génocide. Cent ans après, l'article 301 du code pénal turc punit toute personne évoquant le génocide de 1915, ou tout autre sujet qui dénigre la nation turque.

SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

Des historiens comme Arnold J. Toynbee et Herbert Gibbons sont les premiers à affirmer le côté systématique de la destruction.

Au lendemain de la Première Guerre, une réflexion internationale est lancée, constituant la première tentative d'élaboration d'un droit international concernant des faits qui seront qualifiés plus tard de «génocide».

Raphaël Lemkin, juriste polonais, forge en 1943 le terme et le concept de génocide, et le fait valoir d'abord au Tribunal de Nuremberg, puis à l'ONU en 1948 avec la signature de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. L'homme qui a défini le terme de génocide et lui a donné son contenu juridique est le premier à qualifier de génocide les crimes commis par le régime jeune-turc envers la population arménienne de l'Empire ottoman. Dès lors, ce concept juridique se diffuse dans tous les milieux, y compris parmi les historiens.

SOURCE :

Chronologie de l'extermination des Arméniens de l'Empire ottoman par le régime jeune-turc (1915-1916),

Raymond H. Kévorkian

Sur le site massviolence.org

www.massviolence.org/IMG/pdf/Chronologie-de-l-extermination-des-Armeniens-de-l-Empire-ottoman-par-le-regime-jeune-turc-1915-1916.pdf



DANS LA CLASSE

- Que montre cette planche ?
- Comment définissez-vous, d'après ce document, le mot « **négationniste** » ?

POUR FINIR : Le processus génocidaire et le génocide des Arméniens

En suivant la trame suivante, relevez les dates importantes et nommez les étapes du génocide. (Certaines fiches ne figurent pas et l'ordre a été volontairement remanié)

	DATES	MOTS CLÉS DU PROCESSUS
Fiche 3	1908	Intention d'État
Fiche 4	1911	Idéologie - Propagande
Fiche 2	Première Guerre	Contexte - Discriminations
Fiche 8	28 février 1915	Lois - Ordre lancé
Fiche 5	1915	Massacres
Fiche 6	24 avril 1915	Exécutions des élites
Fiche 9	Été 1915	Lois - Pas de témoins
Fiche 7	Été automne 1915	Déportations massives
Fiche 10	Aujourd'hui	Négationnisme d'État

Le tableau présenté ci-dessus est la version corrigée du travail demandé. Vous trouverez un fichier spécifique pour cet exercice sur la clé USB.